

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE PORTNEUF
VILLE DE NEUVILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité, tenue le lundi 2 juin 2014 à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Neuville, 230 rue du Père-Rhéaume, Neuville.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Louis Beaulieu-Charbonneau	Conseiller
Madame Magali Frenette	Conseillère
Madame Marie-Michelle Pagé	Conseillère
Madame Manon Théberge	Conseillère
Monsieur Dominic Garneau	Conseiller
Monsieur Michel Bernier	Conseiller

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur Bernard Gaudreau, Maire.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Madame Manon Jobin	Trésorière et greffière adjointe
Monsieur Daniel Le Pape	Directeur général et greffier
Monsieur Philippe Millette	Directeur de l'urbanisme
Monsieur Jacques Martineau	Directeur des travaux publics

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 h 30)**

À l'ouverture de la séance, monsieur le Maire récite la prière d'usage.

2. **ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire ajoute deux sujets au point 11.1 et 11.2 de l'ordre du jour.

14-06-113 **IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 H 30)**
2. **ORDRE DU JOUR**
 - Points à ajouter
 - Adoption
3. **PERIODE DE QUESTIONS**
4. **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2014**
 - Commentaire/Correction
 - Adoption
5. **DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**
 - 5.1. Suivi du bordereau de la correspondance
 - 5.1.1. Demande d'aide financière – Société Provancher d'histoire naturelle du Canada
 - 5.1.2. Demande d'aide financière – comité organisateur des Journées de la culture de Neuville
 - 5.1.3. Demande d'aide financière – JeunEssor Portneuf
 - 5.2. Avis de motion – Modification au règlement numéro RMU-05 relatif à la circulation

- 5.3 Choix de la firme en architecture de paysage – Aménagement paysager sur le terrain du Vieux Presbytère de Neuville
- 6. **SERVICE DES INCENDIES**
 - 6.1. Brigade des incendies – rapport mensuel du mois de mai 2014
- 7. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**
 - 7.1 Autoriser la firme Roche à déposer au nom de la Ville de Neuville la demande d'autorisation au Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques pour le prolongement des réseaux d'égout et d'aqueduc sur la rue du Père-Rhéaume.
 - 7.2 Résultats des soumissions et octroi du contrat pour le pavage de rues
- 8. **SERVICE DE L'URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**
 - 8.1 Demande à la CPTAQ afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture la propriété sise au 668 route 365
 - 8.2 Assemblée publique de consultation du règlement numéro 103.1 modifiant le règlement de lotissement numéro 103 concernant la définition et les dimensions des terrains des résidences bifamiliales et trifamiliales
 - 8.3 Assemblée publique de consultation du règlement 104.1 modifiant le règlement de zonage numéro 104 concernant la définition des résidences bifamiliales et trifamiliales
 - 8.4 Adoption du second projet de règlement numéro 103.1 modifiant le règlement de lotissement numéro 103 concernant les résidences bifamiliales et trifamiliales
 - 8.5 Avis de motion visant à modifier le règlement de zonage numéro 104 concernant la zone Af/c-5
- 9. **SERVICE DES LOISIRS**
 - 9.1. Engagement du personnel au programme camp jour 2014
 - 9.2. Mention de remerciement – déménagement de la bibliothèque Félicité-Angers
- 10. **TRÉSORERIE**
 - 10.1. Présentation des comptes
 - 10.2. Radiation de la créance – Nouveau Théâtre des Fantaisies Lyriques
 - 10.3. Surplus réservé – année 2013
- 11. **AFFAIRES NOUVELLES**
 - 11.1. Nomination au comité consultatif d'urbanisme de la ville de Neuville
 - 11.2. Nomination au comité d'embellissement de la ville de Neuville
- 12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19 h 32 pour se terminer à 19 h 41. Les membres du conseil répondent aux diverses questions.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2014

14-06-114 Chacun des membres ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2014, le directeur général et greffier est dispensé d'en faire lecture.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2014 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

5.1 SUIVI DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

5.1.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE — SOCIÉTÉ PROVANCHER D'HISTOIRE NATURELLE DU CANADA

14-06-115 **CONSIDÉRANT QUE** la Société Provancher d'histoire naturelle du Canada a adressé une demande de contribution financière à la municipalité le 30 avril 2014;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre la réalisation du projet « Les 4 saisons au Marais Provancher » sur la sensibilisation de la faune et de la flore;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation de la faune du Québec a accepté de financer ce projet dans le cadre du programme « Découvrir les habitats fauniques » pour un montant de 16 600 \$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire soutenir cet organisme dans la poursuite de son mandat de préservation et de sensibilisation des habitats fauniques;

CONSIDÉRANT QUE la demande est en respect avec notre politique d'aide financière adoptée par le conseil municipal par la résolution 97-08-197;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil accepte de verser la somme de 750 \$ à la Société Provancher d'histoire naturelle du Canada pour la contribution de la Ville de Neuville dans cadre du projet « Les 4 saisons au Marais Provancher »;

QUE cette somme soit prise à même le poste budgétaire 02 19000 996 « *dons et subventions* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE — COMITÉ ORGANISATEUR DES JOURNÉES DE LA CULTURE DE NEUVILLE

14-06-116 **CONSIDÉRANT QUE** le comité organisateur des Journées de la culture de Neuville a transmis une demande d'aide financière à la municipalité pour l'organisation des Journées de la culture qui auront lieu les 26, 27 et 28 septembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE la demande est en respect avec notre politique d'aide financière adoptée par le conseil municipal, résolution numéro 97-08-197;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil verse une somme de 500 \$ au comité organisateur des Journées de la culture de Neuville.

QUE ce montant soit pris à même le poste budgétaire 02 19000 996 « *dons et subventions* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – JEUNESSOR PORTNEUF

14-06-117 **CONSIDÉRANT QUE** JeunEссор Portneuf a transmis une demande d'aide financière à la municipalité afin de remettre une bourse à six élèves de 5^e secondaire pour la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QU'un jeune de Neuville se verra remettre une bourse pour s'être démarqué sur le plan de la persévérance scolaire pendant ses études à l'École secondaire Donnacona;

CONSIDÉRANT QUE la demande est en respect avec notre politique d'aide financière adoptée par le conseil municipal par la résolution numéro 97-08-197;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil verse la somme de 100 \$ à JeunEссор Portneuf,

QUE cette somme soit prise à même le poste budgétaire 02 19000 996 « *dons et subventions* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 AVIS DE MOTION – MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO RMU-05 RELATIF À LA CIRCULATION

14-06-118 Madame Manon Théberge conseillère au siège numéro 4 donne un avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ultérieure de ce conseil, un règlement relatif à la modification du règlement sur la circulation numéro RMU-05 afin de modifier la limite de vitesse sur les rues des Ilets, des Campanules et sur la route Gravel ainsi que de retirer les stationnements réservés au HLM sur la rue du Père-Rhéaume.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 CHOIX DE LA FIRME EN ARCHITECTURE DE PAYSAGE – AMÉNAGEMENT PAYSAGER SUR LE TERRAIN DU VIEUX PRESBYTÈRE DE NEUVILLE

14-06-119 **CONSIDÉRANT QUE** la rénovation du Vieux Presbytère est complétée et constitue un édifice public destiné aux activités de la ville de Neuville;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre en valeur le bâtiment par l'aménagement paysager du terrain du Vieux Presbytère;

CONSIDÉRANT QUE cinq firmes d'architecture de paysage ont été invitées par la Ville et que quatre d'entre elles ont déposé des propositions de service au bureau de la direction générale;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été formé conformément à la politique sur l'octroi de contrat de la ville de Neuville;

CONSIDÉRANT QUE la firme Groupe Espace Vie a obtenu le meilleur ratio pointage/prix lors de l'évaluation par le comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil confie à la firme Groupe Espace Vie le mandat de procéder à la réalisation du concept et du plan d'aménagement paysager, à la confection des plans et devis pour la construction, ainsi qu'à la surveillance des travaux de construction et d'aménagement pour un montant de 11 305 \$, taxes en sus.

QUE cette dépense soit prise à même le poste budgétaire no 02 70221 522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SERVICE INCENDIE

6.1 RAPPORT D'INTERVENTION DU MOIS DE MAI 2014

Le Service des incendies de Neuville est intervenu à trois reprises au cours du mois de mai 2014.

7. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

7.1 AUTORISER LA FIRME ROCHE À DÉPOSER AU NOM DE LA VILLE DE NEUVILLE LA DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LE PROLONGEMENT DES RÉSEAUX D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC SUR LA RUE DU PÈRE-RHÉAUME

14-06-120 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville a mandaté, suite à un appel d'offres de service, la firme d'ingénieurs Roche ltée Groupe-conseil pour effectuer les plans et devis dans le cadre du projet de « Prolongement des réseaux d'égout et d'aqueduc sur la rue du Père-Rhéaume »;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction du Centre de la petite enfance Le Kangourou est prévu pour 2014;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE la Ville de Neuville mandate et autorise la firme d'ingénieurs Roche ltée Groupe-conseil à présenter au ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques, les demandes ayant pour objectif l'obtention d'autorisation pour la réalisation de toutes les phases des travaux proposés dans le cadre du projet de « Prolongement des réseaux d'égout et d'aqueduc sur la rue du Père-Rhéaume » en vertu de l'article 32 de la LQE;

QUE la Ville de Neuville s'engage à remettre au ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques, une fois que les travaux d'aqueduc et d'égout du projet de « Prolongement des réseaux d'égout et d'aqueduc sur la rue du Père-Rhéaume » seront terminés, une attestation signée par un ingénieur attestant la conformité des travaux avec le certificat d'autorisation accordé;

QU'advenant les travaux réalisés en plus d'une phase, il est de plus statué que cette attestation sera émise pour chacun des certificats d'autorisation accordés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 RÉSULTATS DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU CONTRAT POUR LE PAVAGE DE RUES

14-06-121 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville a procédé à un appel d'offres public de soumission pour des travaux de pose de revêtement bitumineux sur une longueur de 250 mètres de la

route Gravel au nord du 2^e Rang et sur le 2^e Rang à l'est de la route Gravel sur une longueur de 2000 mètres;

CONSIDÉRANT QUE six propositions ont été déposées en date du 29 mai 2014 à 11 heures, tel qu'exigé dans l'avis public;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme aux exigences est l'entreprise Construction et Pavage Portneuf avec un montant de 141 013.86 \$ (taxes incluses), pour les travaux de pavage tels que mentionnés au devis général;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil accorde le contrat pour des travaux de pavage à l'entreprise Construction et Pavage Portneuf pour un montant total de 141 013.86 \$ (taxes incluses);

QUE cette somme soit prise à même le poste budgétaire numéro 02 32000 625 « *Programme entretien – pavage* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SERVICE DE L'URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1 DEMANDE À LA CPTAQ AFIN D'OBTENIR L'AUTORISATION D'UTILISER À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE LA PROPRIÉTÉ SISE AU 672 ROUTE 365

14-06-122 **CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires du lot 3 507 034 sis au 672 route 365 veulent s'adresser à la CPTAQ afin de reconnaître un usage autre que l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste en l'ajout d'un usage commercial afin d'offrir des cours d'équitation dans un centre équestre;

CONSIDÉRANT le nombre élevé de chevaux appartenant aux propriétaires;

CONSIDÉRANT QUE cette écurie est classée comme étant un établissement à forte charge d'odeur;

CONSIDÉRANT QUE selon la sous-section 16.4.1 du règlement de zonage numéro 104, l'écurie est soumise à des distances séparatrices supérieures, soit une distance minimale de 50 mètres de la rue et de 36.5 mètres de toute résidence;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de l'usage commercial n'entraînerait aucune augmentation des préjudices au voisinage immédiat;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, à sa réunion du 13 mai 2014, a émis une recommandation favorable à cette demande;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil recommande à la CPTAQ d'accepter la demande d'ajout d'un usage commercial sur le lot 3 507 034 sis au 672 route 365 dans le but d'offrir des cours d'équitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 103.1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 103 CONCERNANT LA DÉFINITION ET LES DIMENSIONS DES TERRAINS DES RÉSIDENCES BIFAMILIALES ET TRIFAMILIALES

Monsieur le Maire donne des explications concernant le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption, et répond aux interrogations des personnes présentes.

8.3 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU RÈGLEMENT 104.1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 104 CONCERNANT LA DÉFINITION DES RÉSIDENCES BIFAMILIALES ET TRIFAMILIALES

Monsieur le Maire donne des explications concernant le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption, et répond aux interrogations des personnes présentes.

8.4 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 103.1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 103 CONCERNANT LES RÉSIDENCES BIFAMILIALES ET TRIFAMILIALES

14-06-123 **CONSIDÉRANT QUE** ce conseil juge à propos de modifier son règlement de lotissement numéro 103;

CONSIDÉRANT QUE les modifications visent à mieux définir les résidences bifamiliales et trifamiliales afin d'ajuster le règlement de lotissement aux nouvelles formes urbaines;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les dimensions permises de lotissement des terrains par le règlement de lotissement actuel;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de lotissement de la ville de Neuville est entré en vigueur le 13 novembre 2013 et que le conseil peut le modifier suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil adopte le second projet de règlement numéro 103.1 modifiant le règlement de lotissement numéro 103 de la ville de Neuville afin de mieux définir les résidences bifamiliales et trifamiliales ainsi que d'ajuster les dimensions permises des terrains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 AVIS DE MOTION VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 104 CONCERNANT LA ZONE Af/c-5

14-06-124 Monsieur Michel Bernier, conseiller au siège numéro 6, donne un avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ultérieure à ce conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 104 afin d'inclure le lot 3 831 325, actuellement dans la zone Af/c-5, à la zone Af/b-2 pour permettre la construction résidentielle exclusivement sur ce lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SERVICE DES LOISIRS

9.1 **ENGAGEMENT DU PERSONNEL AU PROGRAMME DE CAMP DE JOUR — ÉTÉ-2014**

14-06-125 **CONSIDÉRANT** le nombre d'enfants inscrits au programme de camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a entrepris un processus de sélection afin de procéder à l'engagement de l'équipe de moniteurs au camp de jour;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été dûment formé pour l'analyse des candidatures retenues;

CONSIDÉRANT QUE les taux horaires des employés du camp de jour ont été acceptés par le conseil lors de l'élaboration du budget 2014;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil accepte l'embauche du personnel au camp de jour tel que présenté ci-dessous :

<i>Nom</i>	<i>Titre</i>	<i>Taux horaire</i>	<i>NB semaines/heures</i>
Frédéric Papillon	Ass. Coordo	11.18 \$/heure	9 sem / 40 hres
Pascale Sauvageau	Monitrice en chef	11.18 \$/heure	8 sem / 40 hres
Delphine Bisson	Monitrice	11.18 \$/heure	8 sem / 40 hres
Mélissa Cabot	Monitrice	11.18 \$/heure	8 sem / 40 hres
Julie Côté	Monitrice	11.18 \$/heure	8 sem / 40 hres
Pascale Garneau	Monitrice	11.18 \$/heure	8 sem / 40 hres
Anthony Hamelin	Moniteur	11.18 \$/heure	8 sem / 40 hres
Maxime Matte	Moniteur	11.18 \$/heure	8 sem / 40 hres
Frédérique Tremblay	Monitrice	11.18 \$/heure	8 sem / 40 hres
Frédéric Thibodeau	Moniteur SDG	11.18 \$/heure	8 sem / 32 hres
William Alain	Moniteur	10.77 \$/heure	8 sem / 40 hres
Cédric Charrois Durand	Moniteur	10.77 \$/heure	8 sem / 40 hres
Geneviève Marcotte	Monitrice	10.77 \$/heure	8 sem / 40 hres
Roxanne Matte	Monitrice	10.77 \$/heure	8 sem / 40 hres
Marie-Claude Paquet	Monitrice	10.77 \$/heure	8 sem / 40 hres
Sovan Quirion	Moniteur	10.77 \$/heure	8 sem / 40 hres
Marie-Pier Cloutier	Monitrice acc.	10.35 \$/heure	8 sem / 40 hres
Michelle Côté	Monitrice	10.35 \$/heure	8 sem / 40 hres
Alexandra Girard-Bertrand	Monitrice	10.35 \$/heure	8 sem / 40 hres
Joannie Thériault	Monitrice	10.35 \$/heure	8 sem / 40 hres
Tracy Alain	Responsable SDG	10.35 \$/heure	1 sem / 40 hres 7 sem / 32 hres
Audrey Donaldson	Monitrice SDG	10.35 \$/heure	1 sem / 40 hres 7 sem / 32 hres
Geneviève Lizotte	Monitrice SDG	10.35 \$/heure	1 sem / 40 hres 7 sem / 32 hres

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 **MENTION DE REMERCIEMENT – DÉMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE FÉLICITÉ-ANGERS**

Madame la conseillère Marie-Michelle Pagé adresse une mention de remerciement à tous les gens impliqués lors du déménagement de la bibliothèque Félicité-Angers, en particulier aux membres du comité de direction de la bibliothèque mesdames Suzanne Lemieux, Nicole Lachance et Carole Bernier, ainsi qu'aux employés municipaux messieurs Yvon Leclerc et Éric Jacques.

10. TRÉSORERIE

10.1 PRÉSENTATION DES COMPTES

14-06-126 Les membres du conseil prennent connaissance de la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2014, au montant de 306 613.50 \$ et l'approuvent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, Manon Jobin, trésorière de la Ville de Neuville, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses au montant total de 306 613.50 \$. En foi de quoi, je signe ce certificat ce quatrième jour du mois de juin 2014.

Manon Jobin, trésorière

10.2 RADIATION DE LA CRÉANCE – NOUVEAU THÉÂTRE DES FANTAISIES LYRIQUES

14-06-127 **CONSIDÉRANT QU'**au 31 décembre 2013, nos livres indiquaient une créance au montant de 9 140 \$ concernant une facture impayée par le Nouveau Théâtre des Fantaisies Lyriques;

CONSIDÉRANT QUE des procédures de recouvrement ont été faites en 2008 afin de récupérer les sommes dues;

CONSIDÉRANT QUE le Nouveau Théâtre des Fantaisies Lyriques a cessé ses activités depuis l'année 2008 et a déclaré faillite;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil autorise la trésorière à radier la créance au montant de 9 140 \$ du Nouveau Théâtre des Fantaisies Lyriques;

QUE ce montant soit affecté au poste 54 13101 000 « *Provision mauvaises créances* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3 SURPLUS RÉSERVÉ – ANNÉE 2013

14-06-128 **IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

QU'à même le surplus de l'année financière 2013, les montants ci-dessous soient affectés aux fins suivantes :

- un montant de 5 296 \$ représentant un surplus d'opérations soit réservé au surplus accumulé du service de la dette (règlement 38);
- un montant de 11 783 \$ représentant un surplus d'opérations soit réservé au service de la dette (règlements 50 et 50.1);

- un montant de 1 041 \$ représentant un surplus d'opérations soit réservé au service de la dette (règlements 51 et 51.1);
- un montant de 29 281 \$ représentant un déficit d'opération soit puisé au surplus accumulé de l'entretien du réseau d'aqueduc;
- un montant de 9 114 \$ représentant un déficit d'opération soit puisé au surplus accumulé de l'entretien du réseau d'égout;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AFFAIRES NOUVELLES

11.1 NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE NEUVILLE

14-06-129 **CONSIDÉRANT QUE** le conseil a le pouvoir, en vertu des articles 146 à 148 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., C A-19.1), de constituer un comité consultatif d'urbanisme sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a pour mandat d'étudier et de faire des recommandations au conseil municipal pour les dossiers d'urbanisme et d'aménagement du territoire;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil nomme les personnes suivantes au comité consultatif d'urbanisme de la ville de Neuville pour un mandat de 1 an :

- Monsieur Michel Bernier, conseiller au siège no 6;
- Monsieur Paul-André Drouin, citoyen;
- Monsieur Léo Côté, citoyen;

QUE le conseil nomme les personnes suivantes au comité consultatif d'urbanisme de la ville de Neuville pour un mandat de 2 ans :

- Madame Magali Frenette, conseillère au siège no 2;
- Monsieur Louis Gosselin, citoyen;
- Monsieur Éric Lortie, citoyen.

QUE le président soit ultérieurement nommé par le conseil à la suite d'une recommandation du comité nouvellement constitué.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 NOMINATION AU COMITÉ D'EMBELLISSEMENT DE LA VILLE DE NEUVILLE

14-06-130 **CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire réactiver le comité d'embellissement de la ville de Neuville;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'embellissement a pour mandat de promouvoir la mise en valeur du territoire par l'aménagement paysager et l'amélioration de l'esthétisme des espaces urbains;

CONSIDÉRANT QUE le comité est composé de 5 personnes;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil nomme les personnes suivantes au comité d'embellissement de la ville de Neuville pour un mandat de deux ans :

- Madame Marie-Michelle Pagé, conseillère au siège no 3 et présidente;
- Madame Manon Théberge, conseillère au siège no 4;
- Madame Geneviève Robert, citoyenne;
- Madame Marie-Josée Guérette, citoyenne;
- Monsieur Serge Beaulieu, citoyen.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 20 h 05 pour se terminer à 20 h 15. Les membres du conseil répondent aux diverses questions.

13. **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 15 heures.

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.

Bernard Gaudreau
Maire

Daniel Le Pape
Directeur général et greffier